

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL**DU 29 JANVIER 2026 à 20h00****Lieu de la séance : Salle du Conseil Municipal à SAINT-SAVIN, Gironde.****❖ Administration générale, Ressources humaines et Finances**

- Création d'un arrêt de dépose « Guy Redeuilh – les Berlands »
- Adhésion à l'association nationale des élus de la vigne et du vin pour l'année 2026
- Adhésion au CAUE pour l'année 2026
- Adhésion au DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)
- Convention de mise à disposition d'un point d'eau « privé » dans le cadre du dispositif de défense de la forêt contre les incendies
- Avis sur la Demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée par la Société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE à Saint-Christoly

ETAIENT PRESENTS (16) : Mmes FRADON Muriel, MANSUY Marine, JACQUES Jocelyne, JOINT Frédérique, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, PASCAUD Franck, MIGNER Philippe, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, IBANEZ Rodrigue, ONOO Cédric, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (3) : Mme RIVES Magali, M. LUBAT Claude, M.DELAS Olivier a donné pouvoir à M.BESSE Jean-Luc ;

ETAIENT ABSENTS (2) : Mmes RUBIO Julie, PUCHAUD-DAVID Véronique,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur IBANEZ Rodrigue

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2025 est adopté, à l'unanimité, tenant compte des deux observations de Monsieur Vidal, rappelant qu'il s'agit en page 11 de « la création d'un centre de santé pluridisciplinaire » et non d'une maison de santé et qu'il s'agissait en paragraphe 2 de « l'information » du conseil municipal, la première en l'état et non d'un rappel de l'initiative privée potentielle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 44/2020 du Conseil Municipal relative aux délégations de fonction ;
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation ;
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Arrêtés personnels

001/2026	08/01/2026	Arrêté autorisant un fonctionnaire à accomplir un service à temps partiel thérapeutique
002/2026	08/01/2026	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé maladie ordinaire
003/2026	19/01/2026	Arrêté portant prolongation d'activité
004/2026	20/01/2026	Arrêté portant intégration d'un militaire dans un cadre d'emplois après une période de détachement
005/2026	29/01/2026	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
006/2026	29/01/2026	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
007/2026	29/01/2026	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique
008/2026	29/01/2026	Arrêté portant avancement d'échelon à durée unique

Arrêtés provisoires

2025-142	19/12/2025	Arrêté d'autorisation d'entreprendre des travaux 3 TECHNOLOGIES pour ENEDIS – Terrassement et fouille « la lande des Bœufs »
2025-143	19/12/2025	Arrêté d'autorisation d'entreprendre des travaux 3 TECHNOLOGIES pour ENEDIS – Terrassement « 51 impasse des Gueurllets »
2025-144	19/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SAUR – branchement eau potable « 51 impasse des Gueurllets »
2025-145	19/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire ETPM GIRONDE – Fouille et terrassement « la Grand Font »

2025-146	19/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SAUR – branchement eau potable « 17 rue Paul Petit »
2025-147	19/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SAUR – branchement eau potable « 43 impasse des Gueurlets »
2025-148	19/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté CEPECA – Renforcement réseau HTA et BT « chemin de la voie ferrée » et chemin des Vergnes »
2025-149	23/12/2025	Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation à l’occasion de la transhumance d’un troupeau de brebis 26-12-2025
2025-150	24/12/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SOGETREL – Création de 3m de GC « 12 rue de la mairie »
2026-0001	05/01/2026	Arrêté de fermeture du chemin rural au Terrier Gervais et route du Pas de Méric
2026-0002	09/01/2026	Arrêté de fermeture stade terrains annexe et d’honneur du 9 au 11-01-2026
2026-0003	16/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire TRILLAUD Frédéric – Coulage de béton par camion toupie « 10 la Grand Font »
2026-0004	16/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SERI – Livraison groupe électrogène « Avenue de Bellevue »
2026-0005	19/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire CDC LNG – Réfection chaussée chemin d’exploitation « Bel Air »
2026-0006	21/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté FALLOURD – Enrobé à chaud « 238 les Saugues »
2026-0007	21/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté ALLEZ ENERGIES – Tranchée et poste « Chemin de Blanchet »
2026-0008	21/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SPIECAPAG – Renouvellement AEP « Cité Carrefour - Rue d’Audenge et du 19 mars »
2026-0009	21/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Mme ROUFFLE – Déménagement « 15 rue des Halles »
2026-0010	23/01/2026	Arrêté de fermeture stade terrains annexe et d’honneur du 23 au 25-01-2026
2026-0011	28/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté DUMARAIS – Travaux d’assainissement non collectif « 44bis rue Paul Petit »
2026-0012	28/01/2026	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté ATLANTIC ROUTE – Changement limite agglomération RD23 Barré / Margoteau Nord »
2026-0013	28/01/2026	Arrêté d’autorisation d’entreprendre des travaux Sté 3TECHNOLOGIES pour ENEDIS « 190 rue de la Cure »

2026-0014	29/01/2026	Arrêté de fermeture stade terrains annexe et d'honneur du 30-01-2026 au 01-02-2026
Arrêtés Permanents		
2025-291	18/12/2025	Arrêté d'opposition à DP 2500064M01
2025-292	22/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-293	22/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-294	22/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-295	23/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-296	23/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-297	19/12/2025	Arrêté de voirie portant permission de voirie – Alignement et busage – YA 131 « 2 lieu-dit le petit pas »
2025-298	20/12/2025	Arrêté accordant le PC 2500026
2025-299	20/12/2025	Arrêté de non-opposition à DP 2500098
2025-300	23/12/2025	Arrêté annulant et remplaçant l'arrêté 2025-261-stationnement rue des Halles
2025-301	22/12/2025	Arrêté municipal réglementant le stationnement sur la place Dufaure les jeudis et samedis matin
2025-303	23/12/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-304	31/12/2025	Arrêté retirant la DP 2500071
2026-001	03/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2500101
2026-002	05/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2500072M01
2026-003	05/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2500102
2026-004	07/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-005	08/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-006	08/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-007	08/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-008	08/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-009	09/01/2026	Arrêté accordant le PC 2500033
2026-010	09/01/2026	Arrêté accordant le PC 2500034

2026-011	09/01/2026	Arrêté du Cub 2500113 non réalisable
2026-012	09/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-013	09/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2500104
2026-014	13/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-015	13/01/2026	Arrêté accordant le PC 2500037
2026-016	16/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-017	19/01/2026	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2026-018	20/01/2026	Arrêté de commissionnement en matière d'infraction d'urbanisme
2026-019	19/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2500099
2026-020	20/01/2026	Arrêté accordant le PC 2500027
2026-021	20/01/2026	Arrêté accordant le PC 2500028
2026-022	27/01/2026	Arrêté de non-opposition à DP 2600001

Devis et autres actes signés

Devis signé avec l'entreprise LAFOURCADE pour dépose et évacuation de réseaux obsolètes à l'école élémentaire pour un montant de 384€

Devis signé avec l'entreprise ILIANE pour une lampe de vidéoprojecteur pour un montant de 124€

Objet : Création d'un arrêt de dépose « Guy Redeuilh – les Berlands »

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2025-071 portant demande de subvention à la région Nouvelle Aquitaine en vue de l'implantation d'un abri-voyageur situé à l'intersection de la RD n°18 et de la rue Guy Redeuilh ;

Considérant la mise en service de l'arrêt « Guy Redheuill », situé à l'intersection de la route départementale n°18, avenue de bellevue et de la rue Guy Redheuill, permettant la montée des voyageurs en partance de la commune et l'intégration de ce point dans le plan de circulation régional ;

Considérant l'opportunité de création d'un point de dépose correspondant permettant la desserte des arrivants sur la commune ;

*

Considérant la nécessité d'étudier l'emprise propice à cette création et l'obtention des autorisations départementales nécessaire à cette dernière ;

Considérant par ce motif la nécessité d'étudier l'éventualité d'acquérir une parcelle susceptible d'accueillir cet arrêt voyageur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE :

- D'acter la création d'un arrêt de desserte de transport en commun situé en proximité de l'abri-voyageur de la station « Guy Redeuilh » permettant la dépose des voyageurs arrivant sur la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à instruire la procédure inhérente au montage du dossier

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire précise que cette ligne dessert notamment le lycée de Saint André de Cubzac. L'arrêt implanté en 2025 permet un abri des jeunes voyageurs ayant à attendre le matin.

Il souligne que l'objectif est de procéder à l'implantation d'un simple arrêt et non de desserte, en tenant compte de la non-attente générale des voyageurs sur site, lors de la dépose.

 Objet : Adhésion à l'association nationale des élus de la vigne et du vin pour l'année 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin concernant une demande de soutien à la défense de la vigne et du vin par une adhésion annuelle de 160 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'adhérer à cette association sous la forme de cotisation de 160 euros pour l'année.
- D'imputer à l'article 6281 de la section fonctionnement du Budget principal 2026.

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune depuis environ 10 ans et fait part de l'action de l'association, notamment aux actions de reconversion en cas d'arrachage de vigne, dans le contexte viticole actuel, particulièrement complexe.

 Objet : Adhésion au CAUE pour l'année 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'environnement de la Gironde (CAUE) concernant une adhésion annuelle de 300 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- D'adhérer au CAUE de Gironde par cotisation de 300 euros pour l'année.
- D'imputer à l'article 6281 de la section fonctionnement du Budget principal 2026.

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle les actions d'accompagnement du CAUE menées ces dernières années sur la commune (CAB, Aménagement d'école...) et que indique que l'augmentation du montant de l'adhésion, due notamment au contexte économique défavorable amenant à la baisse de la construction et des produits de TAM finançant le CAUE.

 Objet : Adhésion au DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33)

Monsieur le Maire expose que tout employeur territorial, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif de recueil et de traitement des signalement au sein de sa collectivité et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde (CDG 33) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Le conseil municipal,

Vu le décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que la mission proposée par le CDG33 permet ainsi pour les collectivités signataires, dans le respect de la réglementation RGPD, de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une expertise ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

Considérant qu'en y adhérant, la commune de Saint-Savin choisit de confier la mise en œuvre de ce dispositif au CDG33 par voie de convention.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

DÉCIDE :

- De rattacher la commune de Saint-Savin au dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévu par décret n° 2020-256 du 13/03/2020 et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

 Objet : Convention de mise à disposition d'un point d'eau « privé » dans le cadre du dispositif de défense de la forêt contre les incendies

Monsieur le Maire fait part de la sollicitation de l'AR DFCI Nord Gironde, après analyse du Service Prévention du SDIS de la Gironde, pour participer à la couverture du risque d'incendie sur le secteur concerné par cette proposition de convention.

Le conseil municipal,

Considérant l'enjeu que représente la défense de la forêt contre les incendies sur la commune en raison de sa dominante forestière et de la sollicitation de l'ARDFCI ;

Considérant l'opportunité d'intégrer un point d'eau complémentaire au service de la défense incendie, situé au nord de la commune, au lieudit du « Cap d'Avias » ;

Considérant les modalités de conventionnement entre la commune, l'association de DFCI et les propriétaires, s'agissant de la mise à disposition d'un point d'eau « privé » ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention visant à l'intégration d'un point d'eau privé supplémentaire situé sur les parcelles ZA31 et ZA30, au lieudit du « Cap d'Avias »

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

 Objet : Avis sur la Demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée par la Société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE à Saint-Christoly

Le conseil municipal,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1er le Livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment ses articles R.512-46-8 à R.512-46-24 ;

VU le décret en date du 11 janvier 2023 nommant M. Etienne GUYOT préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1er janvier 2026 donnant délégation de signature au Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture de consultation du public ;

VU le dossier de demande d'enregistrement déposé le 9 décembre 2024, complété le 16 décembre 2025 par la société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud, sur le territoire de la commune de Saint-Christoly-de-Blaye, et les avis joints à ce dossier ;

VU l'avis de l'inspecteur de l'environnement en charge des installations classées du 18 décembre 2025 ;

VU l'arrêté portant ouverture d'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement déposée par la société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE, en vue d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud, sur le territoire de la commune de Saint-Christoly-de-Blaye

Considérant l'ouverture d'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement déposée par la société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE, en vue d'exploiter une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud, sur le territoire de la commune de Saint-Christoly-de-Blaye ;

Considérant la proximité de l'installation classée avec la commune de Saint-Savin appelée à fonctionner 10 semaines sur la période de mars à fin octobre 2026 ;

Considérant, par l'application de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, la possibilité pour le conseil municipal de Saint-Savin de formuler un avis dans le cadre de la consultation publique ;

Considérant l'intérêt territorial de l'autoroute A10, les enjeux de son entretien, la complexité de ces opérations ;

Considérant les opérations passées réalisées en ce lieu aux mêmes fins ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents,

DECIDE

- D'émettre un avis favorable s'agissant de la demande d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentée par la Société EUROVIA GRANDS PROJETS FRANCE à Saint-Christoly de Blaye

Vote : Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire, après avoir exposé le contexte de la concertation, la nature de l'avis qu'il propose au conseil de formuler et précise le lieux d'implantation au pont du « Moinot » sur le site a notamment servi lors de la construction de l'autoroute A 10.

Les itinéraires d'accès au chantier tiennent compte des véhicules qui y accèdent, des nuisances potentielles lors de l'exploitation, l'autoroute elle-même en supportant l'essentiel.

En réponse à Monsieur MIGNER qui questionne sur la bonne information du SDIS de l'opération, s'agissant notamment des fumées et des risques incendie, Monsieur le Maire fait part qu'il a été consulté sur ce dossier par les Services des Installations classées de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain de modélisme

Monsieur le Maire, suite à sa rencontre avec les représentants de l'association de Modélisme quant à leur sollicitation d'une tonte plus régulière du terrain, Monsieur le Maire fait part du montant de l'évaluation financière par le STC de la CDC, en complément de la prestation déjà effectuée.

Cession partielle de la voie communale 138

Dans le cadre du projet de cession partielle de la voie communale n°138, chemin dit des Terres Noires et de la création d'un cheminement/parcours de mobilité douce, Monsieur le maire fait part de l'avancée de la procédure, présente le document d'arpentage réalisée par un géomètre et du bon déroulé de l'enquête publique menée du 12 au 27 janvier 2026.

Agrandissement de l'agglomération sur la RD23 dans le cadre des travaux de sécurisation

Monsieur MIGNER, Adjoint à la voirie, concernant les travaux d'aménagement de sécurisation de l'entrée de bourg située sur la Route Départementale 23, informe qu'ils débuteraient le 4 février. Il présente les plans d'aménagement et l'arrêté de déplacement de la limite d'agglomération.

Convention d'aménagement d'école

Monsieur Pascaud rend compte de l'avancement des travaux menés de la seconde phase de la convention d'aménagement d'école, de création d'une classe, d'une nouvelle entrée ainsi que l'aménagement d'une classe de l'école élémentaire.

S'agissant de la classe créée, la maçonnerie est terminée, la première semaine de février, est programmée la pose de la charpente puis des menuiseries.

S'agissant du bureau du directeur et de la salle adjacente, la plâtrerie, l'isolation et la pose de menuiserie sont réalisés, la première semaine de février, la pose des sols est prévue.

S'agissant de la création de la nouvelle l'entrée, la maçonnerie est terminée, avec en prochaine étape notable la finalisation des VRD préalablement à l'implantation du préau d'entrée.

Nettoyage du clocher de l'église

Monsieur Pascaud rend compte des échanges récents avec l'entreprise NEVEU ; la finalisation de l'opération sera réalisée dès que le temps le permettra, le produit de traitement utilisé requière une absence de précipitation pendant une durée 48h à l'issue de l'application.

Voirie

Monsieur Migner fait part des travaux de réseau à venir pour la cité le Carrefour, menés par le Syndicat des Eaux du Blayais de remplacement de conduites en fer.

Animation

Madame FRADON informe des animations à venir et notamment à la bibliothèque, le Club des lecteurs juniors, qui débutera le 4 février à leur initiative, ainsi que des Booktines réguliers. Elle informe qu'à l'issue de l'exposition actuelle, Madame Doina GHEORGHIU, habitant la commune, en présentera une de ses œuvres du à compter du 14 février au 29 février.

La séance est levée à 20h47,

La prochaine séance du conseil municipal est programmée au 26 février 2026 à 19h00.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Alain RENARD
- 5 FEV. 2026

